

OPÉRATIONS SUR L'ÉTRANGER

Change

Commission de change appliquée en sus pour toute opération (ex. : virement, effet, chèque, documentaire...)	≤ à 75 000 €	0,055 %
	> à 75 000 €	0,025 %
nécessitant une conversion (achat ou vente de devises)	avec un minimum	17,20 €
Frais de dossier sur opération de change à terme, Flexigain, Flexiterme	ouverture	70,94 €
	tirage	25,38 €

Import (en provenance de l'étranger)

Virements SEPA**		GRATUIT
Autres virements internationaux en euro ou autre devise		17,41 €
Chèques	Crédit immédiat «sauf bonne fin»	commission d'encaissement
		minimum
		0,15 %
		33,95 €
	Crédit après encaissement	commission d'encaissement
		minimum
		0,15 %
		35,89 €
Effets		commission d'encaissement
		minimum
		0,15 %
		34,12 €
Remises documentaires		commission d'encaissement
		minimum
		maximum
		0,21 %
		80,80 €
		579,35 €

Export (à destination de l'étranger)

Virements SEPA**		GRATUIT
Télétransmis		par remise/jour
		commission de service par virement
		0,27 €
Papier		
		3,95 €
Virement émis vers un pays autre que l'un des 35 pays composant le SEPA**	commission	0,11 %
	avec un minimum de	21,75 €
Chèques		commission d'encaissement
		minimum
		0,15 %
		35,89 €
Effets		commission d'encaissement
		minimum
		0,15 %
		34,12 €
	Commission d'acceptation ou de prorogation	98,31 €
Remises documentaires		commission d'encaissement
		minimum
		maximum
		0,21 %
		54,96 €
		306,88 €

Crédits Documentaires

Un expert est à votre disposition pour vous accompagner dans la concrétisation de vos projets à l'étranger.

ASSURANCES

Complémentaire santé, arrêt de travail, Assurance Décès ou Invalité, complément retraite... nous consulter

FINANCEMENTS

Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier

Financement du cycle d'exploitation

Facilité de caisse	frais de dossier	GRATUIT
Découvert autorisé (par ligne de crédit)	frais de dossier (% du montant autorisé)	0,50 %
	minimum	105,00 €
	commission d'engagement (% du montant autorisé)	0,50 %
	frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie, minimum	55,80 €
Escompte	frais de dossier (% du montant autorisé)	0,50 %
	minimum	105,00 €
	commission d'engagement (% du montant autorisé)	0,50 %
	frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie, minimum	55,80 €
Daily	frais de dossier (% du montant autorisé)	0,50 %
	minimum	105,00 €
	commission d'engagement (% du montant autorisé)	0,50 %
	frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie (RNTR), minimum	55,80 €
Cession DAILLY	bordereau	16,32 €
	par ligne	1,18 €
	notification, changement d'échéance	16,31 €
	relance (envoi de lettre avec accusé de réception)	6,18 €
	impayé	18,48 €
Crédit court terme	frais de dossier (% du montant autorisé)	0,50 %
	minimum	105,00 €
	frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie (RNTR), minimum	55,80 €

Crédit d'investissement

Prêt moyen, long terme	frais de dossier	1,00 %
	prêt < 15 K€, minimum	150,00 €

Cautionnement bancaire

Commission sur encours		de 1 à 3 %
	minimum	28,88 €
Frais de dossier	minimum	37,30 €
Frais d'acte		nous consulter
E-caution		nous consulter

Autres opérations liées aux crédits

Rédédition du tableau d'amortissement	17,00 €
Décompte de prêt	38,00 €
Modification simple de prêt	40,00 €
Modification complexe de prêt (avec avenant)	125,00 €
Mainlevée hypothécaire partielle ou totale avec ou sans remboursement anticipé du prêt	125,00 €
Information annuelle des cautions	46,50 €
Recherche contrat / photocopie	50,00 €
Frais de mise en place de garanties	30,00 €
Réaménagement de prêt	sur devis
Transfert d'un prêt entre personnes ou entités juridiques	125,00 €
Garantie pour compte commun	à partir de 300,00 €

N'hésitez pas à vous renseigner sur les prêts à piloter du Crédit Agricole qui, avec des pauses crédits et des modulations d'échéances, s'adaptent à l'activité de votre entreprise.

Le contrat d'assurance distribué par Crédit Agricole Val de France est assuré par PREDICA, Compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole SA - 50-56 rue de la Procession - 75015 Paris. Entreprises régies par le code des assurances. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.

OPÉRATIONS D'ÉPARGNE

Ouverture d'un compte titres ou d'un Plan d'Épargne Boursier	GRATUIT	
Droits de garde appliqués par compte titres		
(valorisation de l'ensemble du portefeuille titres au 31/12)		
GRATUITÉ des droits de garde sur les parts sociales.		
Vous êtes sociétaire ? GRATUITÉ des droits de garde sur les actions Crédit Agricole S.A. et les CCA.		
Frais fixes de tenue de compte	29,00 €	
Montant fixe par ligne	Valeur du Groupe Crédit Agricole	1,50 €
	Valeur hors Groupe Crédit Agricole	3,00 €
Commission proportionnelle annuelle (calculée sur la valorisation du portefeuille)	Valeur du Groupe Crédit Agricole	0,15 %
	Valeur hors Groupe Crédit Agricole	0,30 %
	Valeurs étrangères et titres nominatifs	0,40 %
Montant maximum des droits de garde prélevés par compte titres détenu	406,46 €	
Épargne salariale		
Plan Epargne Entreprise, Intéressement, Participation, Retraite Collective,		
Plan Epargne Retraite Collectif	nous consulter	
Organisme de Placement Collectif (OPC)		
OPC du Crédit Agricole	GRATUIT	
Rémunération de la trésorerie		
Certificat de dépôt négociable, Dépôts à terme et Bons de Caisse, Sicav court terme	nous consulter	

AUTRES SERVICES

Commission de circularisation de commissaire aux comptes	125,09 €
--	----------

* Les 19 pays de la zone Euro (Union Economique et Monétaire) + la Suède et la Roumanie pour les opérations par carte (paiements et retraits), en euros dans un distributeur automatique de billets.

** SEPA : Single Euro Payment Area ou «Espace unique de paiement en Euro». Se compose des 35 pays suivants : 28 composant l'Union Européenne + Islande, Lichtenstein, Norvège, Suisse, Monaco, San Marin et Andorre.

Conformément à la loi, le Crédit Agricole Val de France a choisi d'appliquer une facturation sans TVA, à l'exception des facturations soumises à la TVA de plein droit. Prix HT, en Euros, modifiables à tout moment. Votre agence est à votre écoute pour vous apporter tout complément d'information utile. En cas de réclamation, vous avez la possibilité de saisir le Service Qualité Clients de la Caisse Régionale Val de France, CS 50069 - 28008 Chartres Cedex.

Les contrats d'assurance sont proposés par PACIFICA et PREDICA, les Compagnies d'Assurances Dommages et d'Assurances des Personnes, filiales de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital entièrement libéré de 332 609 760 euros. Siège Social : 8/10, Bd de Vaugirard 75724 Paris Cedex - 352 358 865 RCS Paris. PREDICA, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros - Siège Social : 50-56, rue de la Procession - 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, société coopérative à capital variable. Etablissement de crédit. Société de courtage d'assurance. Siège Social : 1, rue Daniel Boutet - 28000 Chartres. 400 868 188 RCS Chartres - n° TVA intracommunautaire FR 31 400 868 188 - Immatriculation au Registre des Intermédiaires en Assurances n° 07 022 704 - Adresses : CS 50069 - 28008 Chartres Cedex - Tél. : 02 37 27 30 30 ou CS 23428 - 41034 BLOIS Cedex - Tél. : 02 54 58 37 00 - www.ca-valdefrance.fr

ENT-2019 • Création Crédit Agricole Val de France • 05/2019

2019

EXTRAIT DES CONDITIONS TARIFAIRES APPLICABLES AUX

ENTREPRISES

ET AUX ASSOCIATIONS GÉRÉES EN AGENCES ENTREPRISES

APPLICABLES À PARTIR DU 2 MAI 2019

L'ensemble de nos conditions tarifaires est consultable en agence et sur notre site www.ca-valdefrance.fr



L'HUMAIN AU CŒUR DU TERRITOIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE

Gestion du compte

Ouverture du compte	GRATUIT
Clôture / transfert de compte	GRATUIT
Frais de tenue de compte	par mois 24,00 €
Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte)	GRATUIT
L'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, la remise de chèque(s) et virements bancaires, les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA (ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance), des moyens de consultation à distance du solde de compte, les dépôts et retraits d'espèces au guichet de l'organisme «teneur» de compte, 1 carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'UE, 2 formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalent offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse. Le droit au compte ne comprend ni la délivrance d'un chéquier ni l'ouverture d'une autorisation de découvert. Les titulaires dont les comptes sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'aticle L312-1 du code monétaire et financier bénéficient gratuitement des services mentionnés à l'article D312-5 du code monétaire et financier.	
Commission de mouvement débit	par mois 0,21 %
Commission de plus fort découvert	par mois 0,09 %
Commission d'actualisation	par SIREN 190,00 €
Frais de gestion de compte en inactivité (compte sans mouvement depuis 12 mois)	par an 30,00 €
Centralisation de trésorerie	nous consulter
Relevé d'échelle d'intérêts de comptes fusionnés	par mois et par compte 6,46 €
Frais de recherche de documents (duplicata relevé hors mois en cours, photocopie ou télécopie de chèque…)	par document 15,14 €
Frais par saisie attribution ou conservatoire	par acte 77,82 €
Frais par opposition administrative	montant dû aux Pouvoirs Publics* 10,00 %
Frais par opposition à tiers détenteur	montant dû aux Pouvoirs Publics* 10,00 %
*Dans la limite du plafond fixé par décret	
Commission d'intervention Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…)	par opération 8,61 €
	plafond journalier 43,05 €
	plafond mensuel 258,30 €

Relevés de compte

	Relevé mensuel	Relevé par quinzaine (2/mois)	Relevé décadaire (3/mois)	Relevé journalier
e-documents (internet)	GRATUIT	0,82 € par mois	1,24 € par mois	0,48 € par envoi
Papier	GRATUIT	1,64 € par mois	2,48 € par mois	0,96 € par envoi

Avec e-documents :

relevés mensuels et autres courriers conservés 10 ans dans votre espace sécurisé

BANQUE À DISTANCE Tarif hors coût de connexion et/ou de communication variable par opérateur

Abonnement à des services de banque à distance	
Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS …)	
Offre de base (consultation et virements entre comptes consultables)	GRATUIT
Offre Vision + (virements unitaires et sur liste + effets)	par mois 4,50 €
	Si détention d'un contrat EDI/EBICS GRATUIT
Offre Action Pro (virements unitaires et sur liste + effets + bourse)	par mois 9,00 €
	Si détention d'un contrat EDI/EBICS GRATUIT
Offre Utilisateur	par mois 4,50 €
	Si détention d'un contrat EDI/EBICS GRATUIT

Opérations à distance

Échange de Données Informatisées (EDI)	
EDI WEB, offre «premier prix» (sens client/banque uniquement)	par mois 12,18 €
EDI WEB	par mois 25,70 €
	coût à la ligne (relevé de compte) 0,02 à 0,08 €
EDI WEB, option Pack Prélèvement	par mois, inférieur à 20 prélèvements 7,00 €
	par mois, entre 20 et 100 prélèvements 12,00 €
Autres solutions (EBICS, EBICS TS …)	par mois, à partir de 52,00 €
	coût à la ligne (relevé de compte) 0,02 à 0,08 €
SWIFTNET	par mois, à partir de 100,00 €
Installation logiciel sur site	minimum 206,45 €
Installation logiciel par téléphone	minimum 103,23 €
Assistance exceptionnelle	avec déplacement, minimum 103,23 €
	sans déplacement 51,61 €

Santeffi (télétransmission pour les professionnels de santé)	nous consulter
Solutions de signature électronique	
Solution par clé USB seule «CA Certificat Plus» (commercialisation arrêtée depuis 2016)	nous consulter
Solution SWIFT-3SK	par an 92,90 €
Solution certification RGS	nous consulter
TRACEO	par mois 3,50 €
Offre «Ma signature EDI»	par mois 3,50 €

e.transactions (paiement électronique)	nous consulter
e.facture (SEPA MAIL)	nous consulter

Éditeur de lecteur chèque	
Location comprenant maintenance, assistance et installation	par mois 13,97 €
Télécollecte automatisée en flux réconciliés, tarifiée au nombre de chèques traités	0,02 €

RÈGLEMENTS ET ENCAISSEMENTS

Cartes		
Cotisation carte		
Carte de paiement et de retrait	Catégorie mentionnée sur le visuel de la carte	
Carte de paiement à autorisation systématique	Débit	Crédit
Carte Mastercard Pro (dédiée aux clients «Droit au Compte»)	GRATUIT	
Carte Mastercard - Entreprise Individuelle ou Personne Morale	35,00 € / an	
Carte de paiement internationale	Débit	Crédit
BusinessCard (ou Mastercard Société : commercialisation arrêtée le 31/12/2014)	50,00 € / an	57,00 € / an
BusinessCard Executive (ou Gold Mastercard Société : commercialisation arrêtée le 31/12/2014)	134,00 € / an	134,00 € / an
Visa Société (commercialisation arrêtée le 31/12/2014)		61,21 € / an
Visa Premier Société		161,09 € / an
Renouvellement suite à perte ou vol de la carte	par demande	8,00 €
Opposition faite par le titulaire de la carte (perte ou vol)		GRATUIT

Terminaux de Paiement Électronique (TPE) Une large gamme d'offres de location de terminaux de paiement électronique (GPRS, ADSL, Smart TPE …) est à votre disposition pour faciliter l'acceptation du paiement par carte. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

Commissions sur le chiffre d'affaires cartes bancaires	nous consulter
Carte privative	nous consulter
Relevé adhérent cartes	par mois GRATUIT
Top 3 (encaissement fractionné)	nous consulter

Virement

Offre «SEPA mail»	nous consulter
Virement reçu	
En Euros provenant d'un compte détenu en France ou de l'un des 35 pays composant le SEPA**	GRATUIT
En Euros provenant d'un pays autre que l'un des 35 pays composant le SEPA**	forfait 17,00 €
Emission d'un virements SEPA**	

Virement SEPA occasionnel	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel vers un compte Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement occasionnel vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	3,95 €
Virement SEPA permanent	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	4,72 €
Frais par virement permanent vers un compte Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	1,44 €

Virement dit «express» émis vers la France en valeur compensée (exemple : notaire, achat véhicule, règlement de facture…).	par virement	12,00 €
Virement SEPA** télétransmis	par virement	0,26 €

Virement non SEPA** émis vers l'étranger - voir rubrique «Opérations sur l'étranger»	
Option frais «OUR» (tous les frais, y compris ceux de banques étrangères sont à la charge du donneur d'ordre)	nous consulter
Virement en nombre par EDI ou Internet	par remise GRATUIT

Virement en nombre par EDI	par virement	0,26 €
Virement en nombre par Internet	par virement	GRATUIT
Virement de trésorerie	saisi à l'agence	12,00 €
	virement télétransmis par EDI	5,76 €

Frais de non-exécution de virement externe à la demande du client		
Frais de non-exécution de virement externe différé ou permanent pour défaut de provision	si paiement ≤ à 8,12 €	montant du paiement
	si paiement > 8,12 €	8,12 €

Chèque

Frais d'envoi d'un chéquier en pli simple à la demande du client et alerte mise à disposition des moyens de paiement	par envoi	1,00 €
Frais d'envoi d'un chéquier en Lettre Expert à la demande du client	par envoi	7,34 €
Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier(s) dont les numéros se suivent, par l'émetteur (émis, perdus ou volés)		15,96 €
Frais d'émission d'un chèque de banque		13,60 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (lettre Murcef)		13,75 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant frais de rejet de chèque, envoi de la lettre d'injonction, blocage de provision affectée, certificat de non paiement, frais de régularisation, commission d'intervention	par chèque ≤ à 50 €	30,00 €
	par chèque > 50 €	50,00 €

En cas d'interdiction bancaire		
Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire interne ou externe	par chèque	34,08 €

Prélèvement SEPA / Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

Création d'un ICS (Identifiant Créancier SEPA**) auprès de la Banque de France		51,00 €
Remise télétransmise d'ordre de prélèvements européens (SDD)	par remise via EDI	GRATUIT
	par prélèvement via EDI	0,30€
Demande d'autorisation B to B (sauf certains organismes)		10,15 €
Remise télétransmise de prélèvements européens (SDD) en B to B	par remise	GRATUIT
	par prélèvement	0,43 €

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (comprenant les frais de rejet et la commission d'intervention le cas échéant)	si paiement ≤ à 20 €	montant du paiement
	si paiement > 20 €	20,00 €
Frais de rejet de prélèvement pour motif autre que défaut de provision	si paiement ≤ à 8,12 €	montant du paiement
	si paiement > 8,12 €	8,12 €

Impayés sur prélèvement émis et remis à l'encaissement	16,32 €
Révocation et opposition sur prélèvement	GRATUIT

Effets de comerce (encaissement ou escompte)

Conditions détaillées en agence ou sur notre site www.ca-valdefrance.fr

Dates de valeur – Date à laquelle le montant de l'opération (effectuée à J) est pris en compte pour le calcul des intérêts (exprimés en jours ouvrés et sur les opérations les plus courantes)

Paiement par chèque	J
Remise de chèque	J+1
Versement et retrait d'espèces au guichet ou retrait par chèque	J
Retrait par carte au distributeur et paiement immédiat par carte	J
Virement à vue, émis ou reçu	J
Prélèvement SDD, émis ou reçu	jour de l'échéance